

Règlement de la Compétition du Partouche Poker Tour Etudiants 2010:

La Compétition du Partouche Poker Tour Etudiants (PPTE) 2010 comprend un Tournoi, un Championnat et un Concours du meilleur blog dédié à la Compétition.

Les modalités de participation à chacun des événements précités sont décrites ci-dessous. Les 3 événements précités sont indépendants les uns des autres.

1. Société Organisatrice

La société PARTOUCHE INTERACTIVE GIBRALTAR LIMITED, société immatriculée à GIBRALTAR sous le numéro de registre 91767, dont le siège social est situé Suite15&17, Watergardens 3 à Gibraltar.

La Compétition se déroulera du 15 janvier 2010 au 30 juillet 2010 inclus.

2. Personnes autorisées à participer à la Compétition

La participation à la Compétition est ouverte à toute personne physique âgée de plus de dix-huit ans non interdite de jeu, régulièrement inscrite dans une école ou université (carte d'étudiant pour l'année en cours faisant foi) à l'exclusion des membres du personnel, et des membres de leur famille des sociétés organisatrices.

La fourniture de toute fausse information par l'un des participants quant à son âge ou à son lieu de résidence entraînera automatiquement l'annulation de sa participation au jeu et la perte de ses dotations éventuelles.

3. Inscription à la Compétition

3.1 Inscription des bureaux des étudiants (BDE) au Tournoi et au Championnat

Chaque BDE devra procéder à son enregistrement auprès de la Société Organisatrice afin de permettre aux étudiants de s'inscrire conformément aux dispositions prescrites au présent article. Le Bureau des Etudiants est seul habilité à communiquer aux étudiants de son école et/ou université le mot de passe ainsi que la date limite pour s'inscrire au Tournoi afin que ces derniers puissent procéder à leur inscription au Tournoi conformément au 3.2 ci-dessous.

3.2 Inscription des étudiants au Tournoi et au Championnat

Pour accéder aux qualifications du PPTE 2010, le participant doit procéder à la création et l'ouverture d'un compte joueur en se connectant sur le site : www.pptetudiants.com. Les étudiants ayant participé à la saison 1 du PPTE doivent se conformer à la présente procédure d'inscription.

Pour s'inscrire, le participant doit remplir correctement un formulaire d'inscription conformément aux dispositions prescrites sur le site.

1^{ère} étape : télécharger le logiciel

Pour accéder aux tournois du « PPTE », le participant doit se connecter au site www.pptetudiants.com puis cliquer sur l'onglet « comment participer ? », un lien hypertexte

redirigera le participant afin de télécharger la plateforme de jeu, où il procédera à l'installation du logiciel Partouche Poker lui permettant d'accéder au tournoi gratuit.

2^{ème} étape : inscription et identification Une fois le logiciel téléchargé, le participant doit lancer le logiciel, une fenêtre apparaît où il doit cliquer sur l'onglet « inscription », une nouvelle fenêtre apparaît le participant devra cliquer sur l'onglet « Tournois » puis « Privé » sélectionnez le Tournoi de votre école puis cliquez « Inscriptions », une nouvelle fenêtre apparaît cliquez sur connexion, à cette étape il est demandé au participant de rentrer un login de son choix et le mot de passe qui lui aura été préalablement communiqué par son BDE.

Pour avoir de plus amples informations sur la procédure d'inscription veuillez cliquer sur le sous onglet « comment s'inscrire ? » dans l'onglet « comment participer ? » du site www.pptetudiants.com.

3.3 Inscription spécifique au Concours du meilleur Blog

Les inscriptions sont ouvertes du 15 janvier au 15 mai 2010 inclus.

Chaque BDE doit d'une part s'être enregistré auprès de la Société Organisatrice dans le cadre de la Compétition (article 3.1 supra) et d'autre part avoir participé à la première étape du Tournoi (article 4.1 supra).

Pour participer au Concours le président du BDE ou à défaut le responsable blog du BDE devra communiquer l'adresse URL du blog à la Société organisatrice à l'adresse suivante : pptetudiants@partouche.gi en précisant le nom de l'établissement concerné et du président du BDE ou à défaut celui de l'éditeur du blog et ce avant le 15 mai 2010.

Les blogs régulièrement inscrits seront recensés dans une liste librement consultable sur le site www.pptetudiants.com, cette liste sera définitive et non susceptible de modification le lendemain de la clôture des inscriptions.

4. Déroulement du Tournoi

Le Tournoi se déroulera du 15 janvier au 10 juillet 2010 inclus.

Les inscriptions sont gratuites et sans conditions de dépôt.

4.1 Le Tournoi Online intra école ou université (étape 1)

La date du Tournoi est fixée avec le BDE de l'école ou de l'université de l'étudiant qui se chargera de la communiquer à l'ensemble des étudiants.

L'étudiant, régulièrement inscrit, accède au tournoi en ligne en lançant le logiciel préalablement installé au cours de son inscription (article 3.2 supra) et ce au moins 15 minutes avant l'horaire qui vous aura été communiqué par votre BDE.

Cette première étape qualificative en ligne se déroulera entre le 15 janvier et le 15 mai 2010 et est ouverte à toutes les personnes régulièrement inscrites conformément à l'article 3 du présent règlement.

Ce tournoi est réservé aux étudiants d'une même école ou université à l'exclusion de toutes autres personnes.

Chaque tournoi en ligne qualifiera un nombre de joueurs selon un mécanisme automatisé (cf. tableau ci-dessous), les qualifiés accéderont à l'étape 2 du Tournoi (article 4.2 infra).

Nombre de joueurs participants	Nombre de joueurs qualifiés pour l'étape 2
1-30	3
31-50	5
51-100	10
101-200	11
201-300	12
301-400	13
401-500	14
501-600	15
601-800	16
801-1000	17
1001-1200	18
1201-1500	19
1501-2000	20
2001-2500	21
2501-3000	22
3001-3500	23
3500-4000	24
4001-10000	25

Exemple : pour une école ayant 120 participants, les 11 meilleurs joueurs seront qualifiés pour le Tournoi Inter école.

4.2 Le Tournoi inter-écoles/universités on line (étape 2)

Un tournoi inter établissement réunira exclusivement les qualifiés de l'étape 1 à l'exclusion de tous autres joueurs conformément à l'article ci-dessus. Le tournoi aura lieu le dimanche 16 mai 2010 à 14h, les qualifiés seront avertis par mail de la Société organisatrice pour participer au tournoi de l'étape 2.

Pour cette étape les inscriptions sont automatisées afin que les étudiants n'aient aucune manipulation à effectuer.

A l'issue du tournoi inter-écoles/université les 100 meilleurs joueurs seront qualifiés pour la « Grande Finale » troisième et dernière étape du Tournoi.

4.3 La Grande Finale (étape 3)

4.3.1 Confirmation de participation

La Société organisatrice enverra aux joueurs qualifiés pour la finale du PPTTE 2010 un mail de confirmation.

Le mail devra être conservé par le joueur, la Société se réserve le droit de demander communication au joueur dudit mail attestant de l'identité du joueur qualifié, dans les cas suivants (sans que cette liste soit limitative) :

- collusion entre plusieurs joueurs ;
- usurpation d'identité ;
- suspicion de fraude...

En cas d'infraction la Société se réserve le droit de suspendre et/ou clôturer le compte du joueur s'il apparaît que le participant n'est pas en mesure de présenter les documents ci-dessus attestant de son identité.

4.3.2 Déroulement de la Grande Finale

La Grande Finale regroupe les 100 meilleurs joueurs sélectionnés lors du tournoi mentionné à l'article 4.2 et se déroulera le 10 juillet 2010 au sein d'un casino dont le nom sera communiqué ultérieurement par la Société Organisatrice.

La Société organisatrice prendra en charge, au sein du casino, les frais de restauration (dîner uniquement) à l'occasion de cette Grande Finale et ce pour chacun des participants. Les autres frais (transports et hébergement) sont à la charge des participants.

Aucun droit d'entrée ne sera demandé aux participants.

Le gagnant de la Grande Finale se verra offrir les droits d'entrée au tournoi de la Finale du PPT 2010, l'hébergement en hôtel 4 étoiles pendant la durée du tournoi, les frais de restauration (petits déjeuner, dîners) ainsi que la mise à la disposition du gagnant d'une voiture avec chauffeur assurant les trajets entre l'hôtel et le casino. (article 7 infra)

5. Déroulement du Championnat

Le Championnat se déroulera du 15 janvier au 30 juillet 2010.

Le Championnat est ouvert à tous les joueurs inscrits à la compétition du PPTE 2010, y compris ceux éliminés du Tournoi (article 3 supra).

5.1 Fréquence des tournois online

Des tournois de poker sont organisés 2 fois par semaine sur la plate forme de jeux Partouche Poker.

Les joueurs ont la possibilité de prendre part à l'ensemble des rencontres organisées sans aucune limitation de participation.

5.2 Communication sur les tournois online

En chaque début de mois la Société Organisatrice postera sur le site www.pptetudiants.com les informations relatives aux tournois organisés dans le cadre du présent Championnat, à savoir les dates, horaires et mot de passe desdits tournois.

5.3 Classement des joueurs

5.3.1 Modalités de classement

Afin d'opérer un classement entre les meilleurs joueurs un système de points est mis en œuvre par la société organisatrice.

Places	Points
1	50
2	38
3	35
4	28
5	25
6	18
7	15
8	13
9	12
10	11
11	10
12	9
13	8
14	7
15	6
16	5
17	4
18	3
19	2
20	1

Rappel : Seuls les 10 meilleurs résultats de chaque joueur seront pris en compte pour établir le classement définitif.

En cas d'ex aequo à la 5^{ème} place :

- le plus grand nombre de tournois joués sera prit en compte, à défaut sera retenu
- le cumul de la totalité des points

Les meilleurs joueurs cumulent des points pour chacune de leur participation aux tournois et ce pendant toute la durée du Championnat.

Chaque semaine ils pourront suivre l'évolution du classement sur le site

www.pptetudiants.com.

A l'issue du Championnat la Société Organisatrice effectuera un classement final des joueurs selon leur cumul de points respectifs, la Société pour opérer ce classement ne prendra en compte que les 10 meilleurs résultats, soit le plus gros cumul de points, de chaque joueur.

A l'issue du classement s'il s'avère que plusieurs joueurs sont à égalité pour la 5^{ème} place, la Société départagera les joueurs ex aequo comme suit :

- en fonction du plus grand nombre de tournois effectués, à défaut,
- le plus grand taux de points cumulés pendant toute la durée du Championnat.

5.3.2 Vainqueurs du Championnat

Les 5 meilleurs joueurs du classement final (article 4.3.1 supra) se verront offrir 1 lot pour participer à un tournoi annexe du PPT 2010 (article 7 infra).

6. Déroulement du Concours du meilleur Blog

Le Concours se déroulera du 15 janvier au 30 juillet 2010.

6.1 Création d'un blog

Chacun des BDE devra créer un blog dédié au PPTE 2010. Le blog devra être mis à jour tout au long de la Compétition.

6.2 Critères de sélection

Un jury composé des membres de Partouche Poker se réunira à l'issue de la Compétition afin d'élire le meilleur blog.

Le vainqueur sera informé par mail courant août 2010.

Les critères rentrant en compte pour procéder à la sélection du meilleur blog sont énumérés en Annexe.

La Société se réserve le droit exclusif de juger de la recevabilité du blog.

6.3 Propriété du blog

Le blog créé par le BDE participant au Concours demeure la propriété exclusive de son auteur, la Société Organisatrice n'est titulaire d'aucun droit de propriété intellectuelle sur le blog ainsi créé.

La Société Organisatrice autorise chaque BDE à insérer sur leur blog des liens hypertexte et/ou tout contenu, photos provenant du site www.pptetudiants.com et ce sans aucun droit de modification et sous réserve de faire mentionner expressément que la Société est l'unique titulaire des droits attachés au contenu ainsi reproduit.

Ce droit de reproduction concédé aux BDE, pour la durée de la Compétition, ne vaut que pour le blog dédié au Concours PPTE, tout autre mode de reproduction étant formellement interdit.

6.4 Obligations de l'éditeur du blog

L'éditeur s'engage d'une part à faire apparaître sur la page d'accueil de son blog de façon visible la mention suivante : « [nom du blog] participe au jeu concours gratuit et sans obligation d'achat du Partouche Poker Tour Etudiants 2010 » et d'autre part à maintenir dans un standard ouvert le règlement de la Compétition, téléchargeable sur le site www.pptetudiants.com, l'apposition de cette mention conditionne la participation au Concours.

L'éditeur du blog assume l'entière responsabilité quant au contenu diffusé sur son blog. En cette qualité il lui incombe de respecter l'ensemble des dispositions prescrites par la législation en vigueur sur le(s) territoire(s) où le blog est accessible au public.

L'éditeur s'engage à surveiller quotidiennement les espaces de discussion présents sur son blog et à retirer, le cas échéant, tout message à caractère violent, raciste, pornographique, diffamatoire et/ou injurieux, etc.

L'éditeur autorise expressément la Société Organisatrice à insérer sur son site www.pptetudiants.com des liens renvoyant aux blogs participant au Concours.

7. Règles du jeu

Les tournois du "Partouche Poker Tour Etudiants" sont soumis aux règles du Texas Hold'em Poker.

Les règles sont celles fixées et arrêtées par Partouche Interactive Gibraltar Ltd et sont consultables en ligne sur le site www.poker.partouche-game.com

En cas de contestation, le dernier mot revient aux organisateurs.

8. Remboursement des frais de participation au jeu

La participation au jeu est entièrement gratuite. Les frais de connexion à Internet pour les qualifications en ligne sont intégralement remboursés par les organisateurs dans les conditions suivantes:

-remboursement des frais de connexion: lorsque la connexion à Internet sur le site www.partouche-game.com s'effectue au moyen d'un modem et d'une ligne téléphonique, les frais de connexion sont remboursés sur simple demande envoyée par voie postale à l'adresse suivante:

Partouche Interactive Gibraltar Limited
Suite15&17, Watergardens 3,
Gibraltar

La demande de remboursement doit être formulée par écrit et être accompagnée d'un RIB ou d'un RIP et de la photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès à Internet, précisant les dates et heures de connexion au cours desquelles le participant s'est connecté au site www.partouche-game.com. Le nom et l'adresse de la personne demandant le remboursement doivent être identiques à ceux mentionnés sur la facture de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès à Internet.

Toutefois, si un participant bénéficie d'un accès gratuit ou d'une connexion illimitée, la participation au jeu à partir de l'adresse www.partouche-game.com ne donnera pas lieu à remboursement des frais de connexion.

Les frais postaux liés à l'envoi de la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif postal lent en vigueur.

9. Dotations

9.1 Tournoi

Le vainqueur de la Grande Finale de l'étape 3 (cf. article 4.3 supra) remporte un lot d'une valeur de 10 000€ composé :

- d'un ticket pour la Finale du Partouche Poker Tour 2010 d'une valeur de 8500€ correspondant aux droits d'entrée ;
- l'hébergement dans un hôtel 4 étoiles pendant toute la durée du tournoi (incluant les

petits déjeuners et diners) ainsi que la mise à disposition d'une voiture avec chauffeur assurant les trajets entre le casino et l'hôtel, l'ensemble pour une valeur de 1500€.

Le 2^{ème} meilleur joueur de la Grande Finale (cf. article 4.3 supra) remporte un lot d'une valeur 1000€ comprenant un ticket d'entrée d'une valeur de 500€ pour un tournoi annexe de la Finale du Partouche Poker Tour 2010, les frais d'hébergement, de restauration ainsi qu'une voiture avec chauffeur (assurant exclusivement les trajets entre l'hôtel et le casino) pendant le tournoi d'une valeur de 500€.

Le participant classé troisième de la Grande Finale remporte un lot d'une valeur de 500€ comprenant un ticket pour un tournoi annexe de la Finale du Partouche Poker Tour 2010 d'une valeur de 290€, les frais d'hébergement, de restauration ainsi qu'une voiture avec chauffeur (assurant exclusivement les trajets entre l'hôtel et le casino) pendant le tournoi d'une valeur de 210€.

Pour les participants classés de la 4^{ème} à la 10^{ème} place, ils remportent un lot d'une valeur de 100€ composé d'une mallette de Poker Partouche Poker Tour et d'un pull griffé PPT.

L'ensemble des 100 joueurs qualifiés pour la Grande Finale (cf. articles 4.2 et 4.3) se verront remettre à chacun un lot d'une valeur de 80€ composé d'un abonnement d'un an au magazine Live Poker, d'un t-shirt Partouche Poker Tour et une casquette Partouche Poker Tour.

9.2 Championnat

Les vainqueurs du Championnat (article 4.3.2 supra) remportent chacun un lot d'une valeur de 2000€ composé :

- un ticket pour un tournoi annexe de la Finale du Partouche Poker Tour 2010 d'une valeur de 1500€ correspondant aux droits d'entrée ;
- frais d'hébergement, frais de restauration (petit déjeuner et diner), ainsi qu'une voiture avec chauffeur (assurant exclusivement les trajets entre l'hôtel et le casino) pendant le tournoi d'une valeur de 500€.

Les prix attribués ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande des gagnants.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par vainqueur pour l'ensemble de la Compétition en cas de cumul de lots (Tournoi et Championnat) la Société attribuera au joueur le lot remporté au titre du Tournoi.

9.3 Dotation Concours

Le BDE du blog ayant été élu meilleur blog du Concours par le jury (article 4 supra) se verra offrir un lot d'une valeur de 2500€ composé :

- d'un package pour un tournoi annexe de la Finale Partouche Poker Tour 2010 (comprenant un ticket d'une valeur de 1500€, les frais d'hébergement et de restauration restent à la charge exclusive du vainqueur) ;
- d'un écran plat d'une valeur de 500€ ;
- de « goodies »(casquettes, t-shirt, etc) d'une valeur de 500€.

La dotation ci-dessus sera remise par la Société Organisatrice au Président du BDE ou à défaut au responsable du blog.

Seul le Président du BDE ou le responsable du blog dont les coordonnées auront été régulièrement enregistrées par la Société (cf. article 3.3 supra) sera habilité à retirer la dotation. Le ticket pour le tournoi sera donc nominatif et non cessible.

10. Droit à l'image

Tous les participants (article 4.3 supra) autorisent expressément les organisateurs à fixer et à reproduire leur image sur tous supports, à des fins commerciales et/ou publicitaires, ainsi qu'à inclure lesdites reproductions dans toute œuvre future, en tout ou partie et sur tous supports, sans pouvoir prétendre à une quelconque rémunération.

Ils renoncent à tout recours contre les organisateurs du fait de l'utilisation de son image et ne saurait prétendre à un quelconque dédommagement à ce titre. Ils garantissent également les organisateurs de la disponibilité de leur image et de ce que ces derniers peuvent librement et paisiblement exploiter celle-ci dans les conditions fixées au présent règlement, sans porter atteinte à des droits de tiers.

La présente autorisation est donnée pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection accordée par le droit applicable aux œuvres de l'esprit.

11. Données à caractère personnel

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Les données collectées sont destinées aux organisateurs, responsables du traitement, qui utilisent ces données pour la gestion du jeu et, le cas échéant, à des fins de prospection commerciale. Les données collectées peuvent être communiquées à des tiers, sauf opposition expresse des participants.

Les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Ces droits peuvent être exercés directement par les participants, à partir du site www.partouche-game.com. En cas de fermeture de leur compte, les informations personnelles des participants sont cryptées et sauvegardées. Elles ne sont supprimées qu'après l'expiration du délai légal de prescription.

12. Droits de propriété intellectuelle

Les marques et les logos utilisés par les organisateurs sont des marques déposées. Toute reproduction totale ou partielle de ces marques ou logos, sans l'autorisation expresse des organisateurs est prohibée.

13. Dispositions diverses

La Société organisatrice se réserve le droit de procéder pendant toute la durée de la Compétition à la vérification des identités des participants (carte étudiant pour les étudiants et copie des statuts pour les BDE).

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances indépendantes de leur volonté l'exigent. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables, et aucun recours ne pourra être engagé contre eux, en cas de survenance d'évènements présentant les caractères de la force majeure, privant partiellement ou totalement les vainqueurs du bénéfice de leur gain.

La connexion à l'adresse Internet hébergeant les phases qualificatives online du jeu se fait sous l'entière responsabilité de l'internaute. En conséquence, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement des phases qualificatives du jeu.

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier les lots si des circonstances indépendantes de leur volonté l'exigent.

Dans ce cas les modifications seront opposables aux participants, les organisateurs s'efforceront dans la mesure du possible de tenir informés les joueurs de toute modification majeure. Il incombe néanmoins aux joueurs de consulter régulièrement les informations disponibles sur le site.

La participation au jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu.

Le présent règlement est soumis au droit de Gibraltar. Tout litige sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera soumis à l'appréciation des tribunaux de Gibraltar.

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier unilatéralement le présent règlement.

Le non-respect par l'un des participants de l'une ou plusieurs des dispositions du présent règlement entraînera l'annulation de sa participation et, le cas échéant, le retrait du lot qu'il aurait gagné.

Fait à Gibraltar le 22 décembre 2009

Annexe : critères d'évaluation du blog



GRILLE D'ÉVALUATION BLOG

CRITERES DE SELECTION	OUI	NON	COMMENTAIRES
1- Respect du code couleur du PPTE : Bleu, Blanc et Noir			
2- Créativité			
3- Présence de photos :			
4- présence de vidéos			

<p>5- présentation, dans son ensemble, de la compétition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tournoi 			
<ul style="list-style-type: none"> - Championnat 			
<ul style="list-style-type: none"> - Concours 			
<p>6- Explication de vos motivations pour ce challenge et pour cette compétition Rapport entretenu avec le Poker</p>			

<p>7- Publication d'articles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquence 			
<ul style="list-style-type: none"> - Evocation des temps forts 			
<ul style="list-style-type: none"> - Présence de dates 			
<p>8- Suivi des joueurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interview de vos étudiants joueurs 			
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de vos étudiants joueurs 			

<p>9- Suivi de l'opération dans les médias :</p> <ul style="list-style-type: none"> - publication d'articles de presse écrite et web 			
<ul style="list-style-type: none"> - publications de photos ou vidéos - publication de retombées 			
<p>10- Respect de la mention obligatoire : « Notre BDE prend part à un concours autour du PPTE », sur la page d'accueil du blog</p>			
<p>11- Respect de la publication du règlement de la compétition</p>			
<p>12- Le blog revoit-il une image positive du PPTE ?</p> <p>Justifier</p>			